

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie
Pôle action économique
1, rue de la République
B.P. 13 - 98845 NOUMEA
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Nouméa, le

19 MAI 2021

Plan de classement :
Affaire suivie par : Caroline MARY
Téléphone : (+687) 26.53.00
Courriel : pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

AVIS AUX OPÉRATEURS

Réf. : 21000662

Objet : Annulation de l'avis aux opérateurs n° 16001733 du 5 décembre 2016.

Réf : Avis aux opérateurs n° 16001733 du 5 décembre 2016.

Mesdames et Messieurs les opérateurs sont informés de l'annulation de l'avis aux opérateurs visé en référence, relatif au classement tarifaire des ailes de kite-surf.

Pour sécuriser le classement tarifaire de votre marchandise, je vous invite à formuler une demande de classement tarifaire D40 auprès du bureau de douane d'importation des marchandises (BNP, TTAF ou CDP).

Le dossier de demande de D40 doit être constitué avec soin, particulièrement quant à la description du produit en cause. Les fiches techniques sont exigées pour chaque dépôt de demande.

Il est rappelé que les décisions de classement tarifaire ne sauraient présumer des mesures de prohibition éventuellement applicables, aux frontières comme sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. En conséquence, je vous prie de prendre connaissance de la législation en vigueur préalablement à toute opération.

Toute difficulté d'application du présent avis sera adressée au Pôle Action Economique (pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr).

Le directeur régional,



Denis GILIGNY